



Québec 1713. Le palais de l'intendant brûle 1713 : The Fire that Destroyed the Intendant's Palace

Marcel Moussette

Numéro 63, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039914ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039914ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moussette, M. (2009). Québec 1713. Le palais de l'intendant brûle. *Les Cahiers des dix*, (63), 69–100. <https://doi.org/10.7202/039914ar>

Résumé de l'article

L'incendie qui détruisit le palais de l'intendant à Québec durant la nuit du 5 au 6 janvier 1713 a laissé des traces durables qui sont parvenues jusqu'à nous sous diverses formes : la production de quatre récits de l'événement par des acteurs de l'époque ; et le dépôt de vestiges architecturaux et de débris qui ont fait l'objet de fouilles archéologiques. Le présent article consiste donc à exposer et discuter les deux sources documentaires issues de cet événement violent et soudain afin de voir en quoi elles nous en apprennent plus sur ce lieu de pouvoir et ceux qui l'ont occupé.

Québec 1713. Le palais de l'intendant brûle

PAR MARCEL MOUSSETTE*

Ce qu'il reste des ruines de l'ancien palais de l'intendant à Québec se trouve maintenant enfoui le long de la rue Saint-Vallier, près de l'intersection qu'elle fait avec la rue Saint-Nicolas, au pied de la côte du Palais. Ce bâtiment aménagé durant les années 1680 dans l'ancienne brasserie de l'intendant Talon (Figure 1) formait, avec le château Saint-Louis qui logeait le gouverneur, l'un des deux grands pôles de l'exercice du pouvoir dans la colonie. Cet édifice long de 67,10 m (206,52 pieds français), avec sa façade donnant sur la rivière Saint-Charles, était composé d'un corps central flanqué de deux pavillons, est et ouest, à peu près symétriques¹. Selon le plan de Québec de 1692 par Robert de Villeneuve (Figure 2), le pavillon est – où se trouve maintenant la maison Fraser et les vestiges des anciens cachots – aurait été occupé par les locaux du Conseil souverain et les prisons du roi. Le corps central, les magasins du roi, aurait servi d'entrepôt pour les marchandises ainsi que le matériel destiné aux troupes. Tandis que le pavillon ouest, en fait l'ancien bâtiment de la brasserie, aurait logé l'intendant. Détail important du plan de Villeneuve (Figure 2) en rapport avec l'incendie du palais : à l'extrémité de l'aile ouest, à l'arrière, on y voit une étroite annexe qui bloque le passage entre la falaise et le palais, tout en permettant de contrôler l'accès aux jardins à la française tout près.

* Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à la production de cet article : Michel Brassard qui a bien voulu en commenter une première version; Gilles Gallichan qui a révisé le texte; Mariette Montambault qui en a fait la mise en page; Andrée Héroux qui a fait la saisie numérique des illustrations; Charles Dagneau qui m'a fourni la copie photographique du détail du plan de Villeneuve de 1692; et Clara Marceau qui a dactylographié la copie manuscrite.

1. MARCEL MOUSSETTE, *Le site du Palais de l'intendant à Québec : Genèse et structuration d'un lieu urbain*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 53.

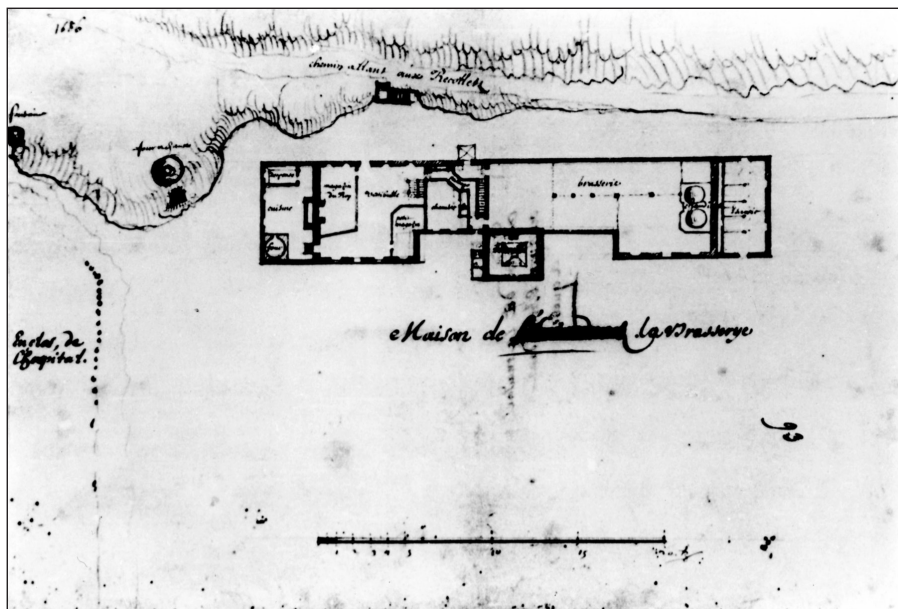


Figure 1 : Plan de 1686 de la « Maison de la Brasserie », [BAC : M/350-Québec/1686].

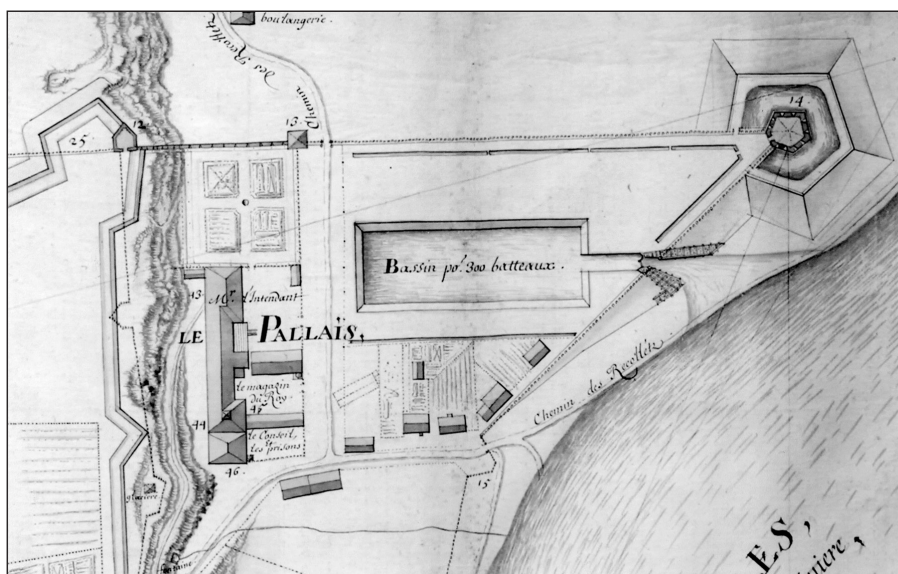


Figure 2 : Détail du plan de la ville de Québec par l'ingénieur Villeneuve [Centre des Archives d'outre-mer, France : 03DFC 439A].

Au moment de l'incendie du 5 janvier 1713, qui le laissa en ruines en plein hiver, le palais était habité par les intendants de la colonie depuis déjà 29 ans et la partie ancienne, celle de la brasserie de Talon, avait été construite 45 ans auparavant. Ce n'était donc plus un édifice récent, mais avec ses deux ailes à peu près symétriques au corps central et le clocheton qui surmontait le toit de son pavillon est, il inspirait un air de monumentalité qui convenait bien à la position importante que l'intendant, en charge de la justice et des finances, occupait dans la colonie (Figure 3). Et, on peut dire que déjà à cette époque, l'intendance, où siégeait le Conseil souverain dont l'intendant était le président, était devenu un des hauts-lieux de l'administration de la colonie et aussi de la vie sociale de Québec, la capitale. Ceci explique sans doute, en plus des pertes matérielles considérables subies à ce moment, l'importance que l'on accorda à ce sinistre. En fait, quatre récits d'époque de l'événement nous sont parvenus et ils ont été publiés en 1929, sans commentaires ni analyses, par l'archiviste Pierre-Georges Roy². Outre quelques mentions éparpillées ici et là dans des biographies de personnages ou des synthèses historiques, on est peu revenu sur le sujet. Et ce n'est qu'au cours des fouilles que j'ai effectuées de 1982 à 1990 sur le site où se trouvaient les vestiges de ce palais que la question est littéralement remontée à la surface. Ceci au moment de la découverte de débris de l'incendie de 1713, des vestiges de planchers et du toit, mais aussi d'une riche culture matérielle³.

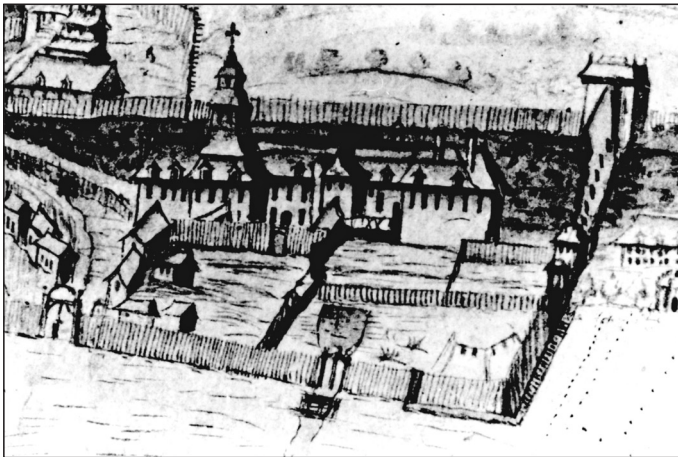


Figure 3 : Détail du cartouche de la carte de J.-B. Louis Franquelin attribué à de Fonville et montrant le palais de l'intendant en 1699 [AN, Paris-Holzapfel, copie ANC, C-46450].

2. PIERRE-GEORGE ROY, « Notes et documents sur le palais de l'intendance, à Québec », *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 35, 1929, p. 597-611. Ces quatre récits sont reproduits en annexe et je m'y référerai simplement en mentionnant les noms de leurs auteurs (Bégon, Mère Duplessis, Vaudreuil et D'Aigremont).
3. MARCEL MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 76-77.

Toutefois, pour toutes sortes de raisons – la principale étant sans doute le manque de temps – je n’ai jamais exploité à fond le contenu des récits publiés par P.-G. Roy ni les données archéologiques issues des fouilles. Surtout, je n’ai jamais procédé à une analyse systématique des unes en regard des autres. Pourtant, il me semble que la soudaineté et la gravité du sinistre, l’aspect catastrophique de l’événement, devraient avoir eu comme effets de susciter, dans les récits des acteurs qui ont vécu ce drame de près ou de loin, des réactions spontanées, des points de vue différents selon les intérêts de chacun, qui nous en auraient appris plus sur ce lieu où se déroulaient les principales activités de l’intendance. Et d’un autre côté, je pense que les vestiges mis en place par ce sinistre qui constituaient tout ce qu’il restait de cet important lieu de pouvoir, étaient à ce moment en rapport direct avec les auteurs des récits et devaient les interpeller (Figure 4). De plus, la soudaineté de l’événement a fait en sorte qu’une partie des vestiges du palais et de certains objets qui s’y trouvaient ont été enfouis sur place et y sont demeurés jusqu’à la venue des archéologues dans les années 1980.

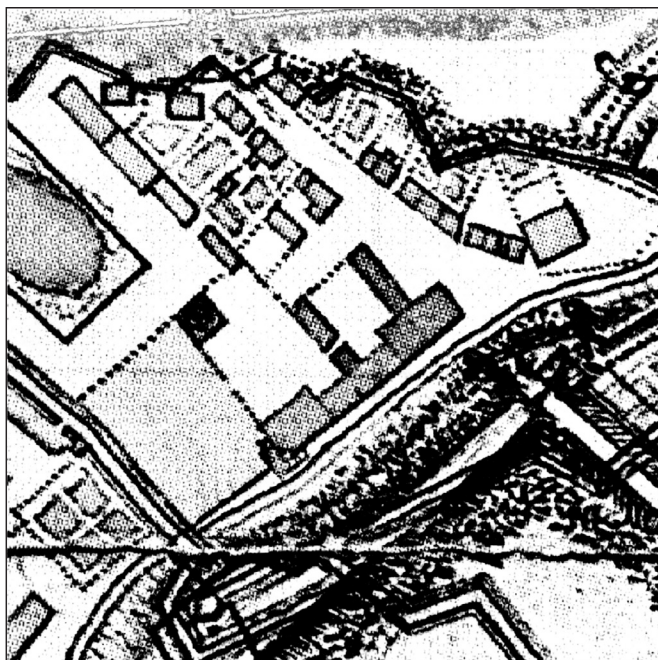


Figure 4 : Le premier palais avec, à l’ouest, l’enclos du jardin et, à son coin sud-ouest, la petite structure qui aurait pu servir de cage d’escalier. Détail d’un plan de Levasseur de Nérée daté de 1709 [BAC : NMC-15730].

Mais avant d'aller plus loin, voyons de façon générale quels sont la structure et le contenu de chacun de ces récits. En 1713, la ville de Québec est encore une petite ville peu peuplée dont la population n'atteint pas encore 2000 habitants⁴ et on peut dire que les quatre auteurs entretiennent à des degrés divers, mais de façons différentes, des rapports immédiats avec l'intendance. Afin de faciliter mon analyse, j'ai classé ces récits en deux catégories : d'abord les récits de ceux qui ont vécu le drame de près ; et ensuite ceux des administrateurs. Parmi les acteurs qui ont été mêlés de près au drame de l'incendie et à ses effets, il faut considérer en tout premier l'intendant Michel Bégon de la Picardière, lequel, quoiqu'il pourrait être considéré comme un administrateur, s'est retrouvé au milieu des flammes auxquelles il a échappé de justesse. Dans cette catégorie, vient s'ajouter le récit de la Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène de l'Hôtel-Dieu de Québec, situé à quelques pas du palais, où le sieur Surrat, le secrétaire de l'intendant a été soigné et est décédé. Dans la deuxième catégorie, celle des administrateurs qui doivent rendre compte du sinistre au ministre, se trouvent le gouverneur, Philippe de Rigaud de Vaudreuil et le contrôleur de la marine, François Clairambault D'Aigremont.

Michel Bégon de la Picardière faisait partie d'une famille d'administrateurs ; son père avait déjà été intendant à Saint-Domingue de 1682 à 1685⁵. Quand il arriva à Québec en compagnie de son épouse, Jeanne Élisabeth de Beauharnois, à l'automne 1712 pour y occuper le poste d'intendant de la Nouvelle-France, il avait déjà été au service du ministère de la Marine depuis 1686. Il était donc un administrateur averti, possédant de vastes relations – son épouse était la sœur du futur gouverneur, Charles de Beauharnois – et bien au courant du système administratif colonial.

Bégon commence son récit par une brève introduction dans laquelle il précise la courte durée et la violence de l'incendie, une heure et demie, par un temps venteux et de grand froid. Il y parle aussi de la vétusté « de ce bâtiment si combustible » et termine sur une note quelque peu optimiste en assurant que la plupart des marchandises se trouvaient heureusement entreposées dans un bâtiment voisin, l'ancienne fabrique de potasse érigée du temps de l'intendant Talon.

Quant au corps du récit, il se divise en deux parties d'à peu près égales longueurs. La première partie se rapporte essentiellement à l'incendie et aux

-
4. YVON DESLOGES ET ANDRÉ CHARBONNEAU, « Paysage et démographie, 1608-1791 », dans *Histoire de Québec et de sa région*, MARC VALLIÈRES (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, tome 1, p. 353.
 5. YVES F. ZOLTVANY, « Bégon de la Picardière, Michel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, (DBC en ligne www.biographi.ca)

circonstances l'entourant. Bégon rend compte au ministre qu'il a passé la journée chez le gouverneur Vaudreuil au château Saint-Louis et qu'il n'a reçu personne à manger au palais. Revenu chez lui en soirée, il a procédé « sur les dix heures » à « une visite de toutes les cheminées de la maison et pris les précautions nécessaires contre le feu ». Malgré cela, quelques heures plus tard (à minuit trente) un domestique l'avertit que le feu était pris dans son cabinet et le gouverneur et son épouse n'eurent que le temps de s'enfuir « en robe de chambre ». Le feu, s'étant propagé dans l'étage du haut aurait été la cause de la mort de trois domestiques. Une autre personne, le secrétaire du gouverneur, « s'étant amusé dans sa chambre », fut pris dans les flammes, mais réussit quand même à sortir de l'édifice et à se rendre jusque dans le jardin ; souffrant de graves engelures, il devait mourir quelques semaines plus tard. Le gouverneur et son épouse furent par la suite logés temporairement chez le gouverneur, puis chez l'évêque.

Délaissant son récit de l'incendie à ce point, l'intendant s'engage ensuite dans l'énumération de ses pertes qu'il évalue, sans en faire le détail, à 30 000 livres, auxquelles s'ajoutent 1 500 livres de monnaie de cartes carbonisées. Pour y remédier, il demande au roi de payer les frais de transport des biens de remplacement qu'il devra acquérir et de lui octroyer « 20 milliers de poudre » qu'il pourra revendre à bon prix de façon à compenser pour ses pertes monétaires personnelles. Un fait intéressant mentionné par l'intendant est qu'il n'a « pu sauver un seul de ses papiers ». Cet aspect vaut la peine d'être noté en ce qu'il aura des répercussions futures sur la conservation des archives de la colonie.

Mère Marie-Andrée Regnard Duplessis est née en France en 1687⁶. À l'âge de deux ans, ses parents quittant la France pour le Canada où son père allait occuper un poste dans l'administration de la colonie, elle fut confiée aux soins de sa grand-mère maternelle. À l'âge de 13 ans, elle fut envoyée dans un couvent parisien pour y recevoir une éducation de bonne qualité. Deux ans plus tard, elle rejoignit sa famille à Québec et, dans les années qui suivirent, fréquenta la bonne société de la capitale où son entrée fit sensation. Cependant, en 1707, à l'âge de 20 ans, elle décida d'entrer en religion chez les religieuses du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, une décision qui devait orienter le reste de sa vie. En ce qui nous concerne, Mère Duplessis se vit confier vers 1718 la tâche de rédiger les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec depuis son début, sous la direction de la Mère Juchereau de Saint-Ignace qui avait réuni du matériel pertinent au cours d'une longue carrière amorcée depuis son entrée en religion en 1662, à l'âge de douze

6. JEAN-PIERRE ASSELIN, « Regnard Duplessis, Marie-Andrée », DBC en ligne www.biographi.ca ; DOM ALBERT JAMET (éd.), *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*, Québec, Hôtel-Dieu de Québec, 1939, (réimpression 1984), 444 p.

ans. C'est donc Mère Duplessis, présente au monastère depuis déjà plus d'une décennie, qui doit être considérée comme l'auteure principale du récit de l'incendie du palais de l'intendant en 1713.

Des quatre récits de l'incendie qui nous sont parvenus, celui de Mère Duplessis est sans doute le plus vivant. Après une courte introduction présentant le couple Bégon-Beauharnois nouvellement arrivé en Canada, elle s'attache surtout à nous renseigner sur l'incendie, le moment où il s'est produit – la nuit de la « veille des Roys » –, sa soudaineté et sa violence, en nous livrant des détails très graphiques de l'événement :

Madame l'intendante qui étoient enceinte et qu'on ne vouloit pas effrayer, fut obligée de se sauver dans le même équipage [en robe de chambre] et nuds pieds. La fumée étoit si épaisse dans sa chambre, que dans le peu qu'elle y resta, pour ne pas étouffer, elle cassa les vitres avec ses mains, ou le verre fit quatorze coupures.

La plus grande partie de cette section du récit qui en constitue véritablement le cœur, est consacrée aux victimes, l'intendant et son épouse, bien entendu, mais aussi le valet de chambre Brisset qui s'était attardé à l'intérieur pour rapporter un habit à l'intendant, les deux jeunes femmes domestiques piégées dans leur chambre « dont les fenêtres étaient grillées », et plus longuement le secrétaire Seurrat qui s'était gelé les deux jambes et dont la lente agonie se poursuivit à l'Hôtel-Dieu durant plus de deux semaines. Si, dans cette même section de son récit, la religieuse s'intéresse aux pertes encourues par l'intendant – « ils l'estimèrent à quarante mille écus » – c'est pour mieux mettre en relief le courage et l'attitude stoïque de Monsieur et Madame Bégon face à l'adversité et aussi démontrer la compassion dont ils furent l'objet, puisqu'on leur trouva rapidement des vêtements, des meubles et même un logement à l'évêché, si bien que « sa table [celle de l'intendant] fut toujours également bien servie, comme si de rien ne luy fut arrivé ».

Enfin, dans la dernière section de son récit, beaucoup plus courte que la précédente, Mère Duplessis revient sur la question des pertes encourues pour mettre en relief une conséquence désastreuse du sinistre, à savoir que « les papiers du trésorier y furent brûlez, les registres du Conseil [souverain] et beaucoup d'effets appartenant au Roy ». Ici, il faut savoir lire entre les lignes et connaître son contexte familial immédiat pour comprendre toute la portée de cette simple phrase et, selon Dom Jamet, l'éditeur des *Annales*, l'admirable retenue de la religieuse⁷. En fait, le trésorier, dont les papiers avaient été calcinés, était son propre père, Georges Regnard Duplessis qui occupait cette charge depuis 1699. Suite à l'incendie, l'intendant Bégon avait tenu Duplessis responsable de la perte

7. DOM ALBERT JAMET, *op. cit.*, p. XLI-XLII.

de tous les papiers du trésor et exigé de façon impitoyable un remboursement total, une somme exorbitante qui avait causé la ruine de la famille. Monsieur Duplessis était décédé dès l'année suivante et sa femme se vit obligée de remettre au roi 1 200 000 livres⁸. Finalement, Mère Duplessis termine son récit par un fait important pour les archéologues du XXI^e siècle : on y fit monter la garde pour empêcher le pillage des cendres encore chaudes et, par la suite, on procéda à une fouille systématique des décombres, mais parmi les objets de quelques valeurs on ne récupéra « seulement quantité de masses d'argent brûlé qui venoit des habits de Madame l'intendante ».

En 1713, Philippe de Rigaud de Vaudreuil avait déjà accédé au poste de gouverneur général de la colonie depuis près d'une décennie, après une longue carrière militaire dont une bonne partie s'était passé en Nouvelle-France durant les guerres iroquoises⁹. Son récit, écrit le même jour que celui de l'intendant Bégon, en reprend les grandes lignes et ne nous en apprend pas beaucoup plus sur le sinistre, mis à part quelques détails. Ainsi, on y retrouve bien la date et le moment exact du sinistre de même que sa soudaineté par une nuit de « vent terrible et un si grand froid qu'on n'en a guère vu un pareil en Canada ». Et, à la décharge de l'intendant, le gouverneur répète et confirme que ce dernier « avoit fait faire une visite générale par toutes les cheminées du palais ». En ce qui concerne le bâtiment lui-même, Vaudreuil affirme que la perte du roi est peu considérable, puisque le palais « estoit un vray brulot n'estant remplie que de vieux lambris et de cloisons partout ». Une telle catastrophe était donc à prévoir. Par contre, les pertes subies par l'intendant, que Vaudreuil se garde bien d'évaluer monétairement, sont importantes : « ses meubles qui estoient considérables et ses provisions pour plus de deux ans ». À la perte de ses possessions, le gouverneur ajoute, sans plus de détail, les quatre décès du personnel, et revient sur le fait que, devant la soudaineté et l'intensité de l'incendie, lui et son épouse n'ont pu se sauver que revêtus de « leurs seules robes de chambre ». Ce dernier détail, dont l'effet escompté devait être sans doute d'éveiller un certain sentiment de sympathie chez le ministre, ouvre la porte à la conclusion du récit qui plaide en faveur d'une compensation des pertes encourues qui serait accordée à Bégon sous la forme de « 20 milliers de poudre à prendre icy en quatre ans dans les magasins du Roy ».

Dans ses grandes lignes, le récit de Vaudreuil répète celui de Bégon, un indice clair d'une collusion entre les deux hommes. Cependant, le silence de Vaudreuil sur la destruction de la monnaie de carte et de ce que Bégon appelle

8. *Ibid.*, p. XXXV.

9. YVES F. ZOLTVANY, « Rigaud de Vaudreuil, Philippe de », *DBC* en ligne www.biographi.ca

« ses papiers » et Mère Duplessis plus spécifiquement les « papiers du trésorier » et les « registres du Conseil », doit être retenu. Cette perte est importante et Vaudreuil laisse à Bégon tout le loisir de se débrouiller seul avec cette patate chaude.

François Clairambault D'Aigremont, fort de son expérience comme fonctionnaire du ministère de la Marine depuis le début des années 1680, arriva en Canada en 1701 pour y occuper le poste de commissaire de la Marine¹⁰. Dès 1702, l'intendant François de Beauharnois le prit comme son secrétaire, une décision qui devait orienter tout le reste de la carrière de D'Aigremont consacrée au service de l'intendance. En effet, de novembre 1711 à octobre 1712, c'est lui qui remplaça par intérim l'intendant Raudot retourné en France et qui se trouvait donc en poste au moment de l'arrivée de Bégon en début d'automne. Les deux hommes durent bien s'entendre, puisque Bégon nomma D'Aigremont contrôleur de la Marine avant la fin de l'année. Et c'est donc à ce titre de contrôleur que D'Aigremont, près d'une semaine après Bégon et Vaudreuil, adressa au ministre de la Marine son rapport sur le sinistre.

Un peu comme les trois récits précédents, celui de D'Aigremont commence en nous donnant la date, l'heure et la température au moment de l'incendie. Il nous parle aussi de la violence et de la soudaineté du feu qui obligea le couple Bégon à fuir « en robe de chambre et », précise-t-il, « en mules sans bas dans la maison du nommé La Jouë a un pas de la ». Ce détail est intéressant puisque ce La Jouë est sans doute le maître-maçon et architecte François de Lajouë qui, à ce moment, avait sa maison près de la fontaine du Roi, rue du Garde-fou, donc près de l'Hôtel-Dieu. On peut donc penser que Monsieur et Madame Bégon se sont, eux aussi, enfuis par l'arrière du palais, mais que contrairement au pauvre secrétaire Seurrat, qui était allé du côté des jardins « par une porte de dégagement qui y donne », ils se sont plutôt dirigés vers l'hôpital et l'actuelle côte du Palais où ils ont rapidement trouvé refuge.

D'Aigremont mentionne aussi la mort des trois domestiques, mais sans s'y arrêter. Il s'attarde plutôt sur la compassion des Bégon envers les victimes et leur attitude stoïque face à la perte de leurs meubles et de leurs provisions. Cependant – et c'est ce qui semble l'intéresser le plus en tant que contrôleur – ce sont les causes du feu dont l'origine demeure encore inconnue : « On ne peut scavoir certainement comment le feu a pris a ce Bastiment ny en attribuer la faute a personne ». À ce propos, il élabore une hypothèse comme quoi le feu ayant pris

10. ÉTIENNE TAILLEMITE, « Clairambault D'Aigremont, François », *DBC* en ligne www.biographi.ca.

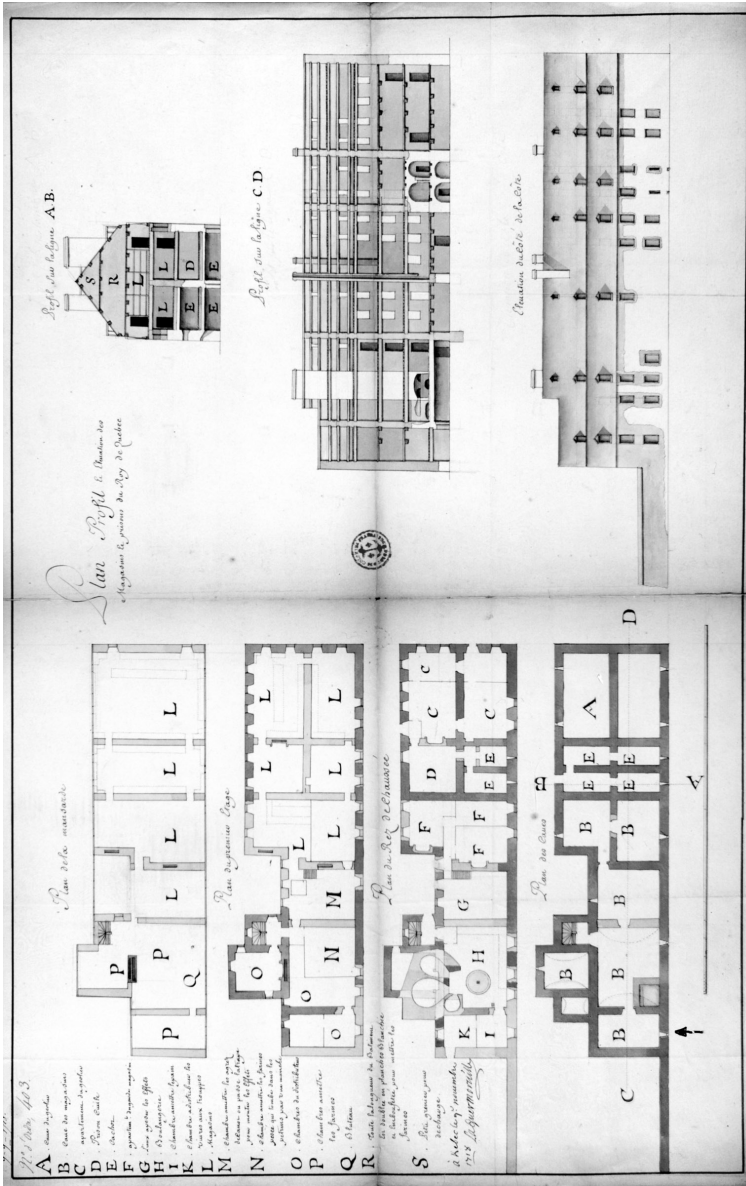


Figure 5 : Plans, profils et élévation des magasins du roi à Québec par La Guer de Morville. Ces représentations sont probablement les seules en existence directement reliées à l'incendie. On y voit en effet, représentées en blanc sur les profils et l'élévation nord et en plus foncé sur les plans, les vestiges des murailles et autres éléments de maçonnerie intégrés aux magasins du roi construits sur les ruines de l'ancien palais à partir de 1716. Notez que ces vestiges appartiennent au corps central et au pavillon est du palais, son pavillon ouest ayant été vraisemblablement complètement rasé [AN, DFC, Amérique septentrionale, Portefeuille V, n° 403B, 9 novembre 1718].

dans les ornements de menuiserie de la cheminée du cabinet de l'intendant sous les appartements, il se serait ensuite propagé dans les chambres à l'étage supérieur. Cette partie du texte est intéressante en ce qu'elle nous donne un aperçu de l'intérieur de cette partie du palais « dont les chambres n'étoient séparées que par des cloisons de planches de pin qui est un bois tres combustible estans rempli de raisine ». Comme Bégon l'avait exprimé avant lui, il juge que la destruction du palais n'est pas après tout une si grande perte pour le roi puisque les marchandises, vivres et équipements de l'intendance étaient entreposés dans l'édifice voisin, l'ancienne manufacture de potasse heureusement épargnée par le feu.

Enfin, D'Aigremont termine son récit en rapportant l'intention de l'intendant Bégon de reconstruire un nouveau palais sur les ruines mêmes de l'ancien. En plus du fait que l'emplacement convenait parfaitement à l'intendance, le contrôleur avance les raisons suivantes qui permettraient des économies : « Scavoir, que le terrain est au Roy, que le sable et l'eau sont sur le lieu, qu'on peut tirer des murailles et cheminées qui sont restées de l'incendie plusieurs matériaux et qu'on y peut faire venir tres facilement le surplus de ceux qui y sont necessaires ». Par rapport aux autres récits qui laissent l'impression que le palais a été détruit de fond en comble, ce dernier détail sur les murailles qui ont échappé à l'incendie est important. En effet, on sait très bien que, quelques années plus tard, au moment de reconstruire le nouveau palais plus au nord et des magasins détachés sur les ruines de l'ancien palais, des portions importantes des murailles du centre et de la partie est de l'ancien palais détruit ont été incorporées dans la construction des nouveaux magasins (Figure 5).

* * *

Mis en parallèle, les quatre récits forment un ensemble complémentaire qui nous permet de reconstituer assez en détail le fil des événements qui se sont produits au palais de l'intendant durant cette nuit tragique du 5 au 6 janvier 1713. On y suit l'intendant et son épouse dans leur contexte de vie immédiat avant l'incendie et durant les minutes qui le précèdent, pendant l'incendie et sa violence fulgurante, et après l'incendie dans les endroits successifs qui leur ont servi de refuge.

Cette reconstitution de l'événement est importante certes, mais le fait que les quatre récits pris un à un reflètent les intérêts de chacun dans cette situation dramatique est encore plus intéressant. En effet, dans son récit, l'intendant Bégon se doit de se disculper, de démontrer que l'incendie n'est pas dû à sa négligence. Aussi, il se doit d'exposer en détail l'étendue de ses pertes personnelles, tout en minimisant celles du roi. D'un autre côté, malgré la compassion dont il aurait

fait preuve exposée dans d'autres récits, il parle peu des victimes et passe même sous silence les blessures que son épouse s'est infligées aux mains. Comme Bégon, le gouverneur Vaudreuil s'attache plus à disculper l'intendant et à rapporter les pertes encourues qu'à s'attarder sur la mort tragique des trois domestiques et du secrétaire. Par contre, son silence sur la destruction de la monnaie de cartes, un enjeu qui prendra une certaine importance plus tard, est révélateur de son sens politique. Le contrôleur de la marine D'Aigremont, un administrateur proche de l'intendant, lui aussi, s'intéresse peu aux victimes et disculpe l'intendant. En fait, puisque c'est son rôle, il s'attarde beaucoup plus sur les causes de l'incendie et sur le bâtiment lui-même. Quant à Mère Duplessis, elle disculpe aussi l'intendant, parle de sa compassion, mais son récit insiste surtout sur les victimes. Des quatre récits, celui de la religieuse, écrit plusieurs années après l'événement nous paraît le plus objectif. Toutefois, on se doit de nuancer le fait que Mère Duplessis ait loué la compassion et le « courage héroïque » dont le couple Bégon-Beauharnois fit preuve face à cet événement tragique, une attitude qui a été interprétée par Dom Jamet, l'éditeur des *Annales*, comme une « impartialité [qui] éclate dans un relief impressionnant », puisque, comme on l'a vu, c'est Bégon lui-même qui provoqua la ruine financière de la famille Duplessis. En fait, la juridiction de l'intendant s'étendait jusqu'aux communautés et hôpitaux :

En particulier, appartenait à l'intendant la surveillance des hôpitaux qui servaient aux troupes et aux équipages des vaisseaux, de préférence aux habitants. Il veillait à ce que les malades fussent bien traités, tout en empêchant les abus de dépense. Il vérifiait les registres d'entrée et de sortie et voyait à l'augmentation du nombre de lits. Enfin, l'intendant était, avec le gouverneur, administrateur d'office des hôpitaux et nulle religieuse ne pouvait être reçue dans la communauté à moins que les stipulations de sa dot ne fussent approuvées par le gouverneur et l'intendant¹¹.

On peut donc penser que, dans ce contexte, la religieuse devait adapter son discours et faire passer les intérêts de la communauté des hospitalières avant ceux de sa propre famille.

C'est donc l'importance du statut de l'intendant dans la colonie qui donne le ton de ces quatre récits. Responsable de la justice et des finances, son pouvoir s'étendait à une grande partie des domaines de la vie.

Délaissions maintenant le puissant personnage de l'intendant et voyons ce que ces récits nous apprennent sur le palais, sa demeure et le lieu de l'exercice de son pouvoir. Cette démarche va nous permettre de faire le lien avec un autre

11. GUSTAVE LANCTÔT, *L'administration de la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions du Jour, 1971, p. 84.

ensemble de données accumulées lors de fouilles archéologiques qui s'y sont déroulées de 1982 à 1990 et en 2002-2007. Disons d'abord que les références faites au bâtiment dans ces récits sont plutôt laconiques, mais non sans intérêts pour les archéologues.

De façon unanime, les quatre auteurs ne retiennent pas une bonne impression de l'édifice. Mère Duplessis écrit sans embage que Bégon a remplacé l'ancien palais détruit par « Un superbe Palais, qui est incomparablement plus beau que ne l'étoient l'autre ». D'Aigremont va dans le même sens en disant que « le Roy a perdu peu de choses dans cet incendie ». Et Vaudreuil renchérit avec « Une maison qui ne valoit pas grande chose et qui estoit un vray brulot n'estant remplie que de vieux lambris et de cloisons partout ». Une affirmation qui trouve son écho chez Bégon qui qualifie le palais de « bâtiment si combustible ».

Quant aux détails de construction de l'édifice, ceux qui peuvent être tirés des textes sont triviaux et de peu de renseignement. Les mentions de cheminées sont communes aux quatre auteurs et constituent une bonne indication du mode de chauffage du palais, mais curieusement rien n'indique la présence de poêles, qui étaient à ce moment une façon plus efficace de chauffer ce genre d'édifice¹². Par contre, le récit de D'Aigremont précise que la cheminée du cabinet de l'intendant était recouverte d'« ornements de menuiserie » et celui de Bégon que la porte de cette même pièce, comme on peut s'y attendre, fermait à serrure.

Les récits nous donnent aussi quelques informations sur les aménagements intérieurs de l'aile ouest. Au rez-de-chaussée devait se trouver le cabinet de l'intendant, où l'on pense que s'est déclaré l'incendie, de même qu'une salle, celle qui était en feu et que n'a pu traverser le pauvre secrétaire Seurrat dans sa fuite. À l'étage du dessus, le texte de D'Aigremont est clair sur ce sujet, se trouvaient les appartements de l'intendant et de l'intendante. Enfin, dans les combles devaient être aménagées les chambres des domestiques, en particulier cette « chambre haute dont les fenêtres étaient grillées » logeant les deux malheureuses jeunes servantes de l'intendante.

Trois des récits nous rapportent, avec plus ou moins de précisions, que le secrétaire Seurrat s'est enfui dans le jardin de l'intendance. Bégon rapporte simplement que son secrétaire « se sauva dans le jardin », tandis que D'Aigremont ajoute qu'il a « voulu passer par le jardin par une porte de dégagement qui y donne ». Mais c'est Mère Duplessis qui nous apporte l'ultime précision en écrivant que Seurrat porta de ses effets qu'il venait de sauver de l'incendie « dans le jardin

12. MARCEL MOUSSETTE, *Le chauffage domestique au Canada : des origines à l'industrialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983, 313 p.

par une porte de derrière ». Avec cette dernière précision, on peut interpréter plus en détail les plans de Villeneuve de 1692 et de Levasseur de Nérée de 1709 (Figures 2 et 4) qui montrent les jardins de l'intendance juste à l'ouest du palais et, à l'arrière du coin sud-ouest de l'édifice mais de formes différentes sur l'un et l'autre plans, une petite annexe qui peut être interprétée comme la cage d'un escalier donnant accès d'un côté à la façade sud du palais et de l'autre aux jardins. C'est donc cette sortie qui aurait été empruntée à la fois par l'intendant et son épouse et le pauvre Surrat, à la différence que les premiers en se dirigeant vers l'hôpital et la maison de Lajouë¹³ ont été accueillis dans un refuge bien chauffé, et l'autre s'est retrouvé dans les jardins où il a subi des engelures qui devaient s'avérer fatales.

Encore à propos du bâtiment incendié, il faut aussi parler de l'après-incendie. Sur ce sujet, si on écarte l'idée d'une reconstruction d'un nouveau palais sur les ruines de l'ancien, les textes sont peu loquaces. Les détails dignes d'intérêt pour l'archéologie sont contenus dans le texte de Mère Duplessis. On y apprend que les ruines fumantes furent sans surveillance « pendant cinq jours et qu'on les fouilla » jusque dans le fondement [jusque dans les caves] et que de la « quantité de bijoux précieux et de magnifiques habits » perdus par l'intendante, on ne retrouva presque rien valant la peine d'une mention, sinon « quantité de masses d'argent brûlé qui venoit des habits de Madame l'intendante ». Bien entendu, le point de vue de l'hospitalière formulé au XVIII^e siècle diffère radicalement de celui des archéologues des XX^e et XXI^e siècles. Les débris de l'incendie de 1713 et autres vestiges du palais de l'intendant ont fait l'objet de fouilles extensives et, malgré l'intervention de l'hiver 1713, on y a mis un riche assemblage d'objets et d'éléments architecturaux qui apportent un éclairage différent sur l'intendance. C'est ce que nous allons voir dans la prochaine section.

* * *

13. François de Lajouë, maître-maçon et architecte, habitait à cette époque une maison située face à la fontaine du Roy, près de l'Hôtel-Dieu. Sur Lajouë, voir : PIERRE MAYRAND, « Lajouë, François de », DBC en ligne www.biographi.ca; A.J.H. RICHARDSON, G. BASTIEN, D. DUBÉ et M. LACOMBE, *Quebec City : Architects, Artisans and Builders*, Ottawa, National Museum of Man et Parks Canada, 1984, p. 204-206.

Les fouilles extensives des vestiges de l'ancien palais des intendants ont permis de faire ressortir des aspects importants liés à ce bâtiment¹⁴. D'abord, on a pu définir de façon exacte le tracé de ses fondations, donc son plan au sol et ses fondations. Et puis, en utilisant ces données acquises sur le terrain de façon complémentaire à des représentations et plans de l'époque, on a réussi à en effectuer une vue plausible en élévation. Ce faisant, on a établi en même temps qu'une bonne partie du palais, en fait le corps central et le pavillon ouest, incorporait bel et bien le bâtiment de l'ancienne brasserie de l'intendant Talon, comme l'indiquaient d'ailleurs de nombreux documents d'archives. Parmi ces éléments incorporés, outre le tracé des murs de fondation, on a reconnu entre autres la touraille servant à cuire l'orge germé pour en faire du malt, les grands fours servant à la cuisson de la bière, et le dallage du germoir sur lequel se trouvaient les planchers de bois des caves du palais que nous avons trouvés à l'état carbonisé, étant donné la violence de l'incendie.

En fait, cette transformation du bâtiment de la brasserie en résidence de l'intendant comprenait des ajouts importants du côté est : l'allongement du corps central et l'ajout d'un pavillon. C'est d'ailleurs dans cette partie des bâtiments que se trouvent encore en assez bon état de conservation des vestiges des prisons du roi, en fait deux cachots destinés à emprisonner les criminels, dont un a fait l'objet d'une fouille en 1990. Encore dans ce secteur, les archéologues de la Ville de Québec ont mis au jour, à l'ouest des prisons, « une grande salle dans laquelle deux réduits avaient été ménagés pour servir de magasins alors que l'extrémité est servait de cuisine¹⁵ », des aménagements datant de l'époque de De Meulles, le premier intendant à habiter l'endroit. De plus, les fouilles récentes de la Ville de Québec, en 2006-2007, ont permis de reconnaître que l'arrivée de l'intendant dans l'ancienne brasserie a été l'occasion de transformations importantes de la superstructure, notamment dans le mur sud de l'édifice et dans l'angle nord-est du mur nord du pavillon ouest¹⁶.

Dans les caves du corps central de l'édifice, quatre salles ont fait l'objet de fouilles¹⁷. Ces salles sont séparées par trois murs de maçonnerie percés d'ouver-

14. Les discussions qui suivent sont généralement fondées sur la monographie sur le site du palais que j'ai publiée en 1994 (M. MOUSSETTE, *op. cit.*) et sur le rapport des travaux plus récents que la Ville de Québec y a effectués : DANIEL SIMONEAU, *Rapport d'étape du projet de fouilles archéologiques sur le site de l'îlot des Palais : saison 2006-2007* ; Manuscrit, Québec, Ville de Québec, 2009, 191 p.

15. DANIEL SIMONEAU, *op. cit.*, p. 23.

16. *Ibidem*, p. 26.

17. MARCEL MOUSSETTE, *Le site du palais...op. cit.*, p. 53-64.

tures permettant de communiquer de l'une à l'autre. Dans la salle 1, celle la plus à l'ouest du corps central, on a mis au jour juste sous les vestiges d'une petite annexe en bois associée aux magasins du roi les restes d'un plancher de bois calciné construit directement sur le dallage du germoir de la brasserie de Talon, dont l'association au palais ne fait pas de doute. À ce contexte étaient reliés des artefacts en nombre limité mais significatifs :

Liés à l'occupation de ce plancher, nous avons identifié quelques tessons de faïence et de porcelaine orientale décorées en bleu, deux fragments de tuyaux de pipe, une centaine d'écofacts composés principalement d'ossements d'oiseaux et de mammifères, et de fragments de coquilles de mollusques, lesquels ajoutés aux fragments d'environ six coupes à vin témoignent bien de la présence dans ces lieux d'un personnage à l'aise. D'ailleurs, ces coupes à vin forment un assemblage cohérent avec les cannelles à tonneau en laiton, à peu près identiques à celles trouvées dans les caves du marchand de vin Marquis à la place Royale, à la fin du XVII^e siècle. Avec ces cannelles, nous avons aussi trouvé plusieurs fragments de barils, douves, fonds et cerceaux, dans lesquels on aurait pu entreposer du vin. Cette fonction d'entreposage est encore confirmée par la présence d'une grande jarre de Biot, d'un bouchon vissé en étain et surtout de tessons de bouteilles rondes ou carrées en verre vert, bleu-vert ou teinté jaune qui forment la majorité des artefacts mis au jour à cet endroit¹⁸.

Dans la salle 2, contiguë à la salle 1 du côté est, on n'a pas retrouvé de restes de plancher carbonisé associés au palais, pour la simple et bonne raison qu'à partir de cette salle, en s'en allant vers l'est, on se trouve à l'intérieur des magasins détachés construits sur les ruines du palais détruit et que les débris produits par le sinistre ont été enlevés pour permettre la construction d'un nouveau plancher. Ceci est aussi le cas pour la salle 3 encore plus à l'est. Par contre, dans la salle 2, même si on n'y retrouve aucun sol d'occupation datant de l'époque du palais, on a mis au jour dans une tranchée longeant son mur ouest un très riche ensemble d'objets et d'écofacts, lequel s'apparente d'une part à l'assemblage de la salle 1 – faïence, verre bleu-vert dont 1 tesson recolle avec un flacon de la salle 1, seau en bois, bouchon vissé en étain, etc. – et d'autre part s'en distingue par la présence de nombreux restes de plantes carbonisées, en particulier des prunes, des olives et plus de 800 raisins. Suite aux quatre récits de l'incendie que nous venons de lire et critiquer, on peut bien penser que nous sommes ici, dans ces deux salles, en présence de ces biens et provisions dont l'intendant se lamente de la perte.

Contrairement à la salle 3 où les traces de l'occupation et de la destruction du palais avaient été effacées pour faire place aux installations des magasins du

18. *Ibid.*, p. 56-57.

roi détachés, la salle 4 fouillée en deux temps par les archéologues de l'Université Laval et, par la suite, ceux de la Ville de Québec, recelait un grand nombre d'artéfacts et d'écofacts abandonnés sur son plancher après le sinistre. À elles seules, les fouilles de l'Université Laval ont permis la découverte de 8003 artéfacts et écofacts¹⁹. Parmi ceux-ci, on compte : 1200 clous forgés, 160 pièces détachées de fusil, 619 pierres à fusil en silex, quelques coquilles d'épée et pinces à fourreau en laiton, 78 lames de couteaux à pointe rabattue, 21 médailles religieuses et quelques bagues jésuites en laiton, un sceau à ballot de marchandise en plomb, un batte-feu, des hameçons barbelés, quelques centaines de tessons de contenants en terre cuite commune et en faïence, une centaine d'écofacts, principalement des os, etc. Il va sans dire que nous nous trouvons ici dans une des salles des caves du palais qui servait de magasin pour y entreposer marchandises et provisions. L'analyse de l'ensemble de ce matériel n'a pas encore été faite de façon approfondie. Cependant, comme une partie importante de cet assemblage était composée d'objets se trouvant dans un sol imbibé d'huile de lin provenant sans doute de l'éclatement d'une barrique à un niveau supérieur, on y a dégagé toute une panoplie d'artéfacts en métal dans un excellent état de conservation, 275 ans après leur déposition. Ce fait inusité a permis l'étude plus approfondie de deux catégories d'objets : les lames de couteaux et les médailles religieuses.

L'intérêt du dépôt de lames de couteaux pliants est double²⁰. D'abord, on a pu y déchiffrer facilement les marques de non moins que six artisans, dont les noms pointent du côté de la localité française de Saint-Étienne où existait à l'époque une importante industrie coutelière. De plus, la forme spéciale présentée par toutes ces lames, à dos rabattu, c'est-à-dire semblable à celle de nos couteaux dits « exacto », m'a interpellé à propos de leur fonction. Un premier élément de réponse m'a été fourni par leur distribution à peu près généralisée dans les postes de traite, les forts et missions de la Nouvelle-France, faisant penser que ces objets étaient liés au commerce de la fourrure. La plausibilité de cette hypothèse a été renforcée par une recherche dans la documentation d'époque qui a démontré que les fourreurs utilisaient des couteaux dont la lame avait cette forme pour découper les peaux, une façon de faire qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, comme j'ai pu le constater en me rendant visiter l'atelier d'un fourreur de Québec. Ainsi, ces couteaux pliants auraient donc servi principalement à couper les peaux et, si c'était le cas, pourquoi n'auraient-ils pas servi de couteaux à scalper ! En plus de nous renseigner sur l'origine de cet approvisionnement des magasins du roi, la région

19. *Ibid.*, p. 61-62.

20. MARCEL MOUSSETTE, « Des couteaux pour la traite des fourrures », *Revue d'histoire de la culture matérielle/Material History Review*, n° 51, 2000, p. 3-15.

industrielle de Saint-Étienne, cette courte étude nous met en contact avec un outil spécialisé intégré au complexe de la traite des fourrures, un faciès important de l'économie de la Nouvelle-France. Au-delà des biens mobiliers et des provisions de l'intendant, voilà que les caves du palais nous entraînent bien loin de Québec.

Ceci est aussi le cas du dépôt des 21 médailles religieuses en laiton²¹. Ces médailles sont de trois types différents seulement, ce qui fait penser qu'elles faisaient sans doute partie d'un stock entreposé dans les magasins du roi. Le type I montre le buste du Christ sur un côté et celui de la Vierge sur l'autre ; le type II, l'Immaculée Conception sur l'avvers et deux personnages ailés agenouillés tenant à bout de bras un ostensor rayonnant sur le revers ; et le type III, la vision de saint Bruno sur l'avvers et, sur le revers, sainte Rosalie offrant une gerbe à la Vierge à l'Enfant assise. L'étude de ces médailles, mises en contexte avec des collections provenant de 15 sites de la Nouvelle-France – missions, postes de traite, villages français, sépultures amérindiennes et portage – a permis non seulement de relier ces objets à l'action des missionnaires dans la conversion des Amérindiens mais aussi à la production baroque européenne à laquelle les jésuites étaient intimement mêlés. Encore ici, et d'une façon inattendue, ces humbles objets enfouis nous amènent directement au cœur de cette Nouvelle-France, entre l'Europe et les populations autochtones d'Amérique du Nord.

Ajoutons, pour terminer cette section sur le corps central du palais, que les fouilles de 2006-2007 de la Ville de Québec, dans la partie est de la salle 4 demeurée intouchée jusqu'à ce moment, ont à nouveau conduit à la découverte de riches dépôts d'objets :

Notons au passage la présence de pièces de fusil, de becs de corne à poudre que l'on appelle pulvérin et qui sont des objets très rares, ainsi que de nombreuses pièces de bidons du type de ceux qui étaient distribués aux compagnies de soldats. Bref, il est clair que c'était dans cette partie de l'édifice que l'on entreposait certains articles entrant dans l'équipement du soldat et ce, tant pour l'époque du palais que celle des magasins. On arrive à la même conclusion si l'on considère la découverte de creusets servant à faire fondre le métal ainsi que des concentrations de mercure qui est un élément associé au traitement du minerai d'or²².

Ceci vient confirmer les conclusions issues des études antérieures. Et il est certain que l'étude détaillée de ce matériel qui est présentement en cours viendra enrichir notre connaissance de ce secteur et sans doute d'établir de nouveaux liens avec le contexte général de la Nouvelle-France en ce début du XVIII^e siècle.

-
21. MARCEL MOUSSETTE, « Les médailles religieuses, une forme de l'imagerie baroque en Nouvelle-France », *Les Cahiers des Dix*, n° 55, (2001), p. 295-329.
 22. DANIEL SIMONEAU, *op. cit.*, p. 29-30.

Après avoir parcouru les caves du corps central du palais, voyons maintenant ce qu'il en est de l'archéologie du pavillon ouest, celui où devaient se trouver les appartements des intendants. Ce secteur du site a été grandement bouleversé par une occupation plus récente, celle de la brasserie Boswell-Dow, et on y a peu trouvé de couches liées à l'occupation du lieu à l'époque du palais, à part quelques lambeaux à l'extrémité ouest. Quand même, au simple plan architectural, deux ensembles de vestiges méritent qu'on s'y arrête : la cage d'escalier et les murs de l'extrémité ouest.

La cage d'escalier consiste en une maçonnerie de quelques assises d'épaisseur qui fait un angle droit avec le mur sud du palais. Ces vestiges se retrouvent sous une couche d'incendie attribuée au sinistre de 1713 déposée sous le pavé de la rue Saint-Vallier dont la construction remonte à 1750. J'ai déjà discuté la fonction de cette structure dans une publication précédente :

Force nous est donc de revenir à notre hypothèse du départ, celle de la remise à outils, ou encore celle d'une deuxième cage d'escalier. En effet, le récit de l'incendie de 1713 [par Mère Duplessis] ne dit-il pas que « Le secrétaire, voyant le danger, se pressa de sauver quelques effets qui luy appartenoient ; il les porta dans le jardin par une porte de derriere » ? Comme le montre le plan de Villeneuve, cette petite structure coupe totalement le passage entre la falaise et le Palais et, s'il y avait une porte derrière le Palais et près du jardin, elle aurait pu se trouver dans le petit édifice et permettre la communication entre le jardin, l'arrière du bâtiment en général et les étages. D'ailleurs, ce même plan nous montre très clairement qu'un chemin d'accès, dont on voit encore une partie sur la gravure de Fonville de 1699, venait de la ville haute et aboutissait justement à cet endroit. Il y aurait justifié la présence d'une cage d'escalier dont on aperçoit peut-être, aussi sur la gravure de Fonville, le sommet surmonté d'une fleur de lys tout au bout du Palais, à l'extrémité ouest²³.

Ainsi, dans la perspective de la mise en valeur du site, il serait très important de conserver les vestiges de cette voie de sortie qui a joué un grand rôle dans la nuit tragique du 5 au 6 janvier 1713.

Un autre élément important en rapport avec l'incendie et le pavillon ouest du palais est la nature des matériaux qui composaient sa structure. Ses murs étaient-ils faits de bois ou bien de maçonnerie ? Dans la monographie que j'ai écrite sur le site du Palais de l'intendant en 1994, j'opte pour l'hypothèse que la

23. MARCEL MOUSSETTE, *Le site du palais...op. cit.*, p. 68. Au plan de Villeneuve mentionné dans cette citation, il faut ajouter celui de 1709 de Levasseur de Nérée (Figure 4) qui montre une structure semblable qui pourrait être interprétée de la même façon, mais qui « enveloppe » le coin sud-ouest du pavillon (D. SIMONEAU, *op. cit.*, p. 74-75).

majeure partie de ce pavillon, en fait l'ancienne brasserie, devait être construite en bois, m'appuyant pour cela sur l'affirmation de l'intendant de Meulles exprimée en 1684 que :

Il y a pour mil escus de Défense afaire en murailles ; parce que dans ces trente toises que cette brasserie a delong il n'y en a que huit de pierre le reste estant de colombage tout pourry et prest a tomber, quil faudroit d'étruire, mais par bonheur la charpente de la couverture est assez bonne et le logis tout couvert d'ardoise²⁴.

Cette évaluation de De Meulles faisait écho à deux documents plus anciens de quelques années, soit de 1679 et 1682, décrivant la brasserie, le premier comme « un grand bastiment de 30 toises entres mechant estant, les deux tiers estant de colombage et presque ruines²⁵ », et l'autre comme « une grande maison appelée la brasserie dont un quart est basti de pierre et le reste de charpente en tres meschant estat²⁶ ». Ces descriptions me semblaient supportées par les plans, profils et élévation dressés par La Guer de Morville en 1718, au moment de la construction des magasins du roi, qui montraient que c'étaient surtout les murailles du corps central et du pavillon est qui avaient survécu en assez bon état pour être réutilisées après l'incendie de 1713 (Figure 5). De plus, ces données documentaires correspondaient à la trouvaille de vestiges de fondations en maçonnerie large de 0,42 m formant le coin nord-ouest du bâtiment de la brasserie et qui auraient bien pu supporter une sole de bois horizontale sur laquelle aurait été construite une structure en colombage :

On peut penser que de telles fondations devaient supporter des éléments structuraux plus légers, probablement en bois plutôt qu'en maçonnerie. Cette hypothèse est davantage justifiée par le fait que les parties nord et sud du mur sont relativement au même niveau à leur sommet – la différence est à peine perceptible et ne mesure que quelques centimètres – ce qui en fait une surface idéale pour y installer des murs de bois²⁷.

Associée à ces éléments architecturaux, on a aussi mis au jour une couche de débris d'incendie, un sol très foncé contenant des cendres, du charbon de bois, des briques plates typiques du Régime français, des bardeaux d'ardoise, de la faïence

-
24. AN, Colonies, C¹¹A, vol. 6, f. 409r-411r, DE MEULLES au ministre, 12 novembre 1684.
 25. AN, Colonies, C¹¹A, vol. 5, f. 135r-136r, projet que demande sa majesté pour l'établissement de manufactures en Canada, 1679.
 26. AN, Colonies, C¹¹A, vol. 6, f. 86r-87r, DE MEULLES au ministre, 12 novembre 1682.
 27. ANNE DESGAGNÉ, *Le site du Premier palais de l'intendant à Québec : Rapport préliminaire de la Cinquième campagne de fouilles (1986)*, Rapports et Mémoires de recherche du Célat, Québec, Université Laval, Célat, 1991, p. 45.

et des clous forgés²⁸. À l'époque de la publication de la monographie en 1994, cet ensemble formé de données documentaires et archéologiques combinées me semblait assez solide pour accorder une plus grande plausibilité à l'hypothèse voulant que la partie ouest du palais, c'est-à-dire sa partie la plus ancienne, ait été surtout construite en bois²⁹.

Par contre, le retour des archéologues dans ce secteur du site en 2007 a permis d'ajouter des éléments nouveaux sur cette question. Premièrement, que cette partie du site a été fortement bouleversée par les occupations subséquentes, en particulier la brasserie Boswell-Dow, mais qu'on y a quand même mis au jour les restes d'un dallage qui pourrait bien être associé à l'occupation du palais :

Tous ces travaux pour la brasserie Boswell-Dow auront un impact décisif sur les données stratigraphiques et défigureront même très sérieusement l'important massif de maçonnerie de la brasserie de Talon dont la lecture deviendra beaucoup moins claire. En fait, il subsistera peu de traces des occupations qui prendront place à cet endroit avant celle de Boswell. Outre les supports de cuves de la brasserie de Talon, encore que l'un d'eux était très fragmentaire, les quelques traces d'une présence préhistorique et un petit reste de dallage associé à la transformation de l'édifice en palais, il ne restait rien qui aurait pu témoigner d'une occupation avant 1825³⁰.

Si tel est le cas, ce dallage pourrait bien être celui de la salle du rez-de-chaussée du palais, celle qui était envahie par les flammes, obligeant le malheureux secrétaire Seurrat à s'enfuir plutôt du côté du jardin³¹. Il s'agit donc là d'un témoin très intéressant de l'histoire qui mérite certainement d'être conservé pour une éventuelle mise en valeur. Cependant, malgré l'intérêt que présente ce vestige, je pense que l'aspect le plus important de cette partie du site discuté par Simoneau est sans doute la question du matériel constituant les murs du pavillon ouest, à savoir qu'ils étaient entièrement construits en maçonnerie :

Nous avons vu que des ouvertures anciennes avaient été détruites pour la mise en place de nouvelles fenêtres que nous associons au premier palais. Ces mêmes fenêtres seront pour partie récupérées pour les magasins du roi comme nous l'indique le plan du projet de reconstruction réalisé en 1718 (Figure 5), qui montre ce qui subsistait des ruines du premier palais suite à sa destruction et indique donc que le mur arrière du premier palais était en pierre. S'ajoutaient à cela la découverte du magnifique chaînage d'angle du pavillon ouest et les traces de reprise de maçonnerie-

28. *Ibid.*, p. 45-46.

29. MARCEL MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 76.

30. DANIEL SIMONEAU, *op. cit.*, p. 34-40.

31. Voir en Annexe le récit de l'incendie par l'intendant Bégon.

rie qu'a occasionné la construction de la prison qui montrent que ces pavillons étaient aussi construits en pierres. De tout ceci nous pouvons retenir deux conclusions. La première est que le premier palais était entièrement construit de maçonnerie contrairement à ce que l'on croyait jusqu'ici³².

Cependant, cette conclusion ne demeure plausible que si on prend pour acquis que le gros mur de maçonnerie orienté nord-sud, que l'on voit nettement représenté sur le plan de 1686 (Figure 1) derrière les cuves à cuire la bière, aurait constitué l'extrémité ouest du palais. La conséquence de cette conclusion est que la transformation de la brasserie en palais aurait été cause de la disparition des écuries qui, en 1686, se trouvaient juste à l'ouest de ce mur de maçonnerie nord-sud. Ceci est évident quand nous lisons cette note en bas de page du texte de Simoneau :

Cela exclut les écuries à l'ouest et les cuisines à l'extrémité est de l'édifice que nous n'avons pas pu documenter, les premières parce que l'implantation de Boswell avait détruit tous les vestiges et l'autre parce que ce secteur n'a pas été traité dans le cadre de ce projet. Notons cependant que, selon le plan de 1686, elles auraient été entièrement de charpenterie et appuyées sur des murs de pierres. Ces différences dans la structure suggèrent qu'elles étaient des ajouts plaqués contre des bâtiments déjà existants³³.

L'interprétation que fait Simoneau du plan de 1686 est en partie correcte et les écuries, telles que représentées, sont bien un ajout à ce qui paraît être un mur de maçonnerie préexistant. Qu'elles aient été construites de charpenterie me semble par contre plus difficile à déduire à partir de la simple lecture de ce plan. Simoneau se fonde sans doute sur le peu de largeur des murs des écuries montrées sur le plan qui n'auraient pu supporter qu'une structure plus légère faite de bois³⁴. Mais toujours selon ce plan, cette faible largeur des murs se montre aussi sur le mur sud du pavillon ouest et du corps central du bâtiment de même que sur une portion du mur nord du corps central. Faudrait-il alors conclure à la présence d'une construction en bois à ces différents endroits ? Ceci serait en désaccord avec les conclusions déjà avancées par Simoneau.

32. DANIEL SIMONEAU, *op. cit.*, p. 73-74.

33. *Ibid.*, p. 72, note 56.

34. DANIEL SIMONEAU, « Une maison de ferme du 17^e siècle au Séminaire de Québec », *Mémoires Vives*, n° 9, 1995, p. 30-31. Dans cet article, l'auteur établit que les maisons en charpente avaient des solages de 18 à 24 pouces français (48,7 cm à 65 cm) de largeur et les habitations de pierre des fondations de 30 pouces français (81,2 cm) et plus de largeur. Ainsi, ces dimensions constitueraient un moyen simple de distinguer les deux types de construction.

En ce qui me concerne, cette question de la nature de la construction de l'extrémité ouest du palais, très probablement les écuries, a déjà reçu des éléments de réponse formulés par Anne Desgagné à partir de données objectives, à savoir la découverte en 1986, déjà rapportée ci-haut, du coin nord-ouest d'un étroit mur de fondation de 42 cm de largeur :

Tout porte à croire que ce mur serait associé à l'époque du premier palais. Si on se rapporte au plan de la brasserie de Talon et du premier palais de 1686 de l'intendant, l'extrémité ouest apparaît à environ 35 m de la limite est de la tourelle. Les vestiges du mur 20B480-20G480 retrouvés dans l'opération 20 correspondent à quelques centimètres près à ces mesures. De plus, la découverte d'un retour vers l'est du mur nous situe dans le coin nord-ouest de l'édifice³⁵.

À partir de cette découverte, la question qui se pose, si nous revenons à l'hypothèse de Simoneau, est la suivante : est-ce que ces écuries construites en bois ont été incorporées au palais ou détruites au moment des travaux de réfection ou d'agrandissement ? Disons d'abord que, sauf le plan de 1686 (Figure 1), aucune autre représentation ne montre de façon distincte la présence d'une simple structure de charpenterie appuyée sur l'extrémité ouest du palais (Figures 2, 3 et 4). Ceci peut être interprété de deux façons : les écuries auraient été démolies après 1686, ou bien elles auraient été complètement intégrées à la résidence de l'intendant. À première vue, les données que nous avons en main ne nous permettent pas d'établir la plausibilité d'une interprétation par rapport à l'autre. Cependant, comme nos fouilles nous ont permis de reconstituer l'élévation nord du premier palais en y incluant la découverte de Desgagné, donc les écuries³⁶, et que le plan de 1686, malgré ses lacunes, nous montre un premier état du palais avec des écuries représentées distinctement, il me semble qu'une comparaison fondée sur la symétrie du bâtiment, c'est-à-dire le rapport entre la longueur du pavillon est par rapport à celle du pavillon ouest, pourrait peut-être apporter quelques éléments de réponse à cette question.

35. ANNE DESGAGNÉ, *op. cit.*, p. 45.

36. MARCEL MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 74-75. Cette élévation a été reconstituée en partie à l'aide de ce que nous savons de la brasserie de Talon qui forme sa partie ouest et des magasins du roi qui ont intégré des éléments importants des murs de maçonnerie de l'ancien palais ayant résisté à l'incendie de 1713. La longueur totale de l'élévation du palais et de ses différentes parties est celle mesurée au sol, suite aux interventions archéologiques.

Représentations	Rapports entre la longueur représentée des pavillons est et ouest (E/O)	
Plan de 1686 (Fig. 1) • Avec écuries • Sans écuries	1,0	E=0
	1,53	E>0
Élévation reconstituée de 1994 ¹	1,12	E>0
Plan de Villeneuve de 1692 (Fig. 2)	1,13	E>0
Vue en élévation de 1699 (Fig. 3)	1,22	E>0
Plan de Levasseur de 1709 (Fig. 4)	1,25	E>0

* Voir note 36.

Des cinq représentations considérées, seul le plan de 1686 nous montre des pavillons absolument symétriques, de longueurs égales. D'autre part, le plan de Villeneuve et la reconstitution de l'élévation du palais à partir des fouilles archéologiques, incluant la structure de bois ayant probablement servi d'écuries, montrent des rapports quasi identiques, soit respectivement 1,13 et 1,12, donc un pavillon ouest légèrement plus petit que le pavillon est. Tandis que le plan de Levasseur de Nérée et la vue en élévation de 1699 révèlent aussi un pavillon ouest encore plus petit que le pavillon est, soit des rapports de 1,25 et 1,22 qui demeurent quand même cohérents avec les deux représentations précédentes. De cet exercice, il faut retenir la démonstration objective effectuée à partir des vestiges mis au jour que le pavillon est du palais est un peu plus long que le pavillon ouest incluant l'espace occupé par les écuries dans un rapport égal à 1,12, donc que ces deux pavillons ne sont pas de longueurs identiques, comme le montre le plan de 1686. Par ailleurs, ce même plan, amputé de l'espace occupé par les écuries, montrerait un pavillon ouest significativement trop petit en comparaison du pavillon est, un rapport de 1,53 en regard de celui mesuré sur le terrain, soit 1,12, une différence de 27%. Ceci enlève donc une certaine crédibilité à ce plan (Figure 1), comme la hauteur disproportionnée du clocheton de la représentation de 1699 m'avait incité à utiliser cet autre document (Figure 3) avec une certaine prudence³⁷. Mais tout de même, ces documents pris ensemble me paraissent militer en faveur d'une intégration des anciennes écuries dans la transformation de la brasserie de Talon en résidence et palais de l'intendant. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que la fouille des vestiges qui devaient être interprétés comme le coin nord-ouest des écuries, a révélé, tel que je l'ai déjà mentionné

37. *Ibid.*, p. 73-74.

ci-haut, une couche en place associée à l'époque du palais et très probablement à sa destruction par l'incendie de 1713 :

C'est probablement la nuit du 5 au 6 janvier 1713 que le premier palais de l'intendant fut la proie des flammes. La présence d'une mince couche de débris incendiés de part et d'autre du mur 20B480-20G480 témoignerait de ce sinistre. Le sol est très foncé et contient une grande quantité de cendre en plus des inclusions de charbon de bois, indices provenant très probablement d'un incendie (20F2, 20C14, 20C15, 20C16 et 20G4). [...]. Seulement quelques tessons de céramique altérés par le feu ont été mis au jour, laissant supposer un nettoyage des lieux après le sinistre. La présence importante de bardeaux d'ardoise à l'extérieur du bâtiment nous permet d'affirmer que le toit de l'édifice en était recouvert³⁸.

Si l'interprétation de Desgagné est valide – et je pense qu'elle le demeurera jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent démontrer le contraire –, les anciennes écuries de la brasserie, construites en bois et par la suite intégrées au pavillon ouest du palais de l'intendant, faisaient encore partie de ce bâtiment au moment de l'incendie de 1713. La présence de la grande quantité de bois composant cette structure aurait donc ajouté à la combustibilité de l'édifice que les récits que j'ai analysés ont qualifié de « bâtiment si combustible » (Bégon) ou encore de « vrai brûlot rempli de vieux lambris et de cloisons » (Vaudreuil). Ceci n'infirme pas pourtant l'avancé que certains des murs du pavillon ouest aient été construits en maçonnerie. Mais à ce stade-ci de la recherche, je pense qu'il faut nuancer et dire que, si le pavillon ouest n'était pas entièrement construit de bois, il ne l'était pas entièrement de pierre. Et c'est sans doute ce caractère hybride, bricolé, de la construction du bâtiment qui a fait dire au contrôleur D'Aigremont que « le Roy a perdu peu de choses dans cette incendie ». Un jugement qui trouve son écho dans la conclusion du récit de Mère Duplessis, à savoir que « Monsieur Bégon a fait bâtir au dépend du Roy un superbe Palais, qui est incomparablement plus beau que n'étoit l'autre ».

* * *

L'analyse des récits, comme on devait s'y attendre, nous en apprend plus sur les acteurs et certains de leurs intérêts qui sont en jeu. En fait, c'est l'importance du statut de l'intendant qui en ressort de la façon la plus nette. Quant à l'édifice du palais lui-même, les récits nous renseignent peu, sinon sur son état de délabrement avancé et certains aspects architecturaux ponctuels, par exemple la disposition de certaines des pièces et la présence d'une hypothétique sortie

38. ANNE DESGAGNÉ, *op. cit.*, p. 45-46.

arrière. De plus, même avec l'aide combinée de la documentation d'archives et des données archéologiques, les récits ne m'ont pas permis d'apporter une réponse nette et définitive au questionnement sur la nature des matériaux, bois ou pierre, qui composaient les murs du palais au moment de l'incendie.

Par contre, le matériel mis au jour parmi les débris de l'incendie dans les caves du palais, même si on y compte bien peu de biens personnels reliés directement à l'intendant, nous en dit assez long, par l'intermédiaire de certains dépôts déjà analysés comme les couteaux pliants et les médailles religieuses, sur la sphère d'influence occupée par les Français en Nouvelle-France au début du XVIII^e siècle. Et l'analyse non encore complétée du matériel destiné aux troupes devrait nous apporter de précieux renseignements sur les militaires et leur équipement.

Ceci dit, devrions-nous nous arrêter à ce constat de résultats mitigés ? Je ne crois pas, puisque l'exercice auquel je viens de me livrer m'a permis de replacer les acteurs du sinistre de janvier 1713 dans leur cadre physique de vie, du moins ce que nous pouvons en percevoir à partir des traces conservées, et d'établir en quelque sorte un dialogue avec eux, en accord avec le fameux énoncé de l'archéologue britannique Mortimer Wheeler que « celui qui fait des fouilles archéologiques ne met pas au jour des choses, mais des gens ; il peut analyser, tabuler et dessécher ses découvertes tant qu'il peut dans son laboratoire. Mais l'appel ultime au-delà des époques, l'intervalle de temps puisse-t-il être de 500 ou 500 000 ans, est d'un esprit à un autre esprit intelligent, d'un humain à un humain qui recherche³⁹. »

Marcel Moussette

39. MORTIMER WHEELER, *Archaeology from the Earth*, Harmondsworth, Penguin Books, 1956, p. 17.

ANNEXE

**Quatre récits de l'incendie du palais de l'intendant
à Québec en 1713****A) Récit de Michel Bégon de la Picardière**

Le palais de Québec a esté entièrement bruslé la veille des Roys en moins d'une heure et demy de temps ; la rigueur de froid qui n'a jamais été si grand, un vent violent, l'éloignement du palais à (de ?) la haute ville et à (de ?) la basse ville, et la qualité de ce bâtiment si combustible que Messieurs de Champigny, de Beauharnois et Raudot ont été plusieurs fois dans les mesmes alarmes, semblent tous avoir contribué à ce malheur dont il ne peut se consoler par la perte que le Roy fait de ce bâtiment où il y avait peu d'effets, le principal magasin estant à la potasse où le feu n'a pas esté.

Il avait passé ce jour-là avec madame Bégon chez M. de Vaudreuil, et n'avait donné à manger à personne, ainsy il ne peut connaître la cause de cet incendie. Il semblait même qu'il devait être plus tranquille que dans tout autre temps, parce que sur les dix heures du soir, il avait fait faire une visite de toutes les cheminées de la maison et pris toutes les précautions nécessaires contre le feu. On croit qu'il a pris par son cabinet parce qu'un de ses domestiques s'aperçut à minuit et demy qu'il sortait de la fumée par la serrure de la porte qui ayant été ouverte se trouva tout en feu ; on l'avertit aussitôt, et il eut bien de la peine de se sauver en robe de chambre avec Made Bégon.

Si le feu a pris par son cabinet, il se sera communiqué par quelques ouvertures de la cheminée entre les deux planchers du plafond.

Le valet de chambre et les deux femmes de M^e Bégon ont péri dans cet embrasement, et le S^r Seurrat, son secrétaire, qui aurait pu se sauver avec luy, s'étant amusé dans sa chambre, et n'ayant pu traverser la salle qui estoit tout en feu se sauva dans le jardin, et ayant eu la moitié du corps gelé est mort le vingt-trois janvier. M. de Vaudreuil les as prévenus en cette occasion le plus obligeamment, les ayant logés chez luy jusqu'à ce que le palais épiscopal fust en état de le loger. Il se flatte que Mr l'évesque aura la bonté de l'y souffrir en attendant qu'il ayt un autre logement.

J'ose espérer de la protection de Monseigneur que le Roy aura la bonté d'avoir égard à la perte qu'il vient de faire qui monte à plus de 30 m lbs prix constant de France outre plus de 1 500 lbs en monnaye de cartes qui ont été bruslés, n'ayant pu sauver un seul de ses papiers.

Dans cette confiance, il supplie de luy accorder 3 000 lbs de gratification pour le passage de ses provisions, et 20 tonneaux de fret sur le vaisseau du Roy ; de le faire payer en argent de ses appt. de l'année dernière et de celle-ci, pour qu'il puisse acheter ce qui luy est nécessaire ; supplie de luy accorder un autre secours qui coûterait peu au Roy, et qui serait très considérable pour luy, qui serait de luy accorder 20 milliers de poudre à prendre à Québec, en 4 années, cela ne coûtera au Roy que 1 320 lbs et luy produira à luy 30 m lbs. Il n'a d'autre ressource, après la perte qu'il a faite, qu'en la protection de Mgr. Il y a des exemples de pareilles grâces qui ont été accordées aux S^{rs} de Courtemanche ; Lamotte-Cadillac, Riverin et autres particuliers.

Les 1 500 lbs de cartes qu'il a perdus estans deus par le Roy, supplie de luy permettre de s'en rembourser en faisant mention de cette perte dans le premier procès-verbal de celles qui seront brûlées.

Réf. : *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 35 (1929), p. 605-606 ; AC, série F³, Moreau de Saint-Méry, vol. 2, f. 347r-348r, Bégon au ministre, 11 février 1713.

B) Récit de Mères Jeanne-François Juchereau de Saint-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Monsieur Begon, aujourd'huy Intendant de la Nouvelle France, étoit arrivé l'automne vers la my septembre dans le vaisseau du Roy le Héros, commandé encore par Monsieur de Beaumont. Madame son épouse, qui l'a suivi en Canada, est sœur de Monsieur de Beauharnois, qui à succédé dans l'intendance de Rochefort à Monsieur Begon, pere de celui-ci. Il n'avoit pas manqué de nous bien recommander de vive voix à Madame sa sœur et à Monsieur son beau frere, ce qu'il à continué de faire par écrit tous les ans depuis qu'ils sont icy. Tous deux nous assurerent des ce temps là qu'ils auroient égard à cette recommandation et qu'ils chercheroient les occasions de nous être utile pour nous prouver leur amitié.

Ils n'étoient pas encore arrangez dans leur Maison et n'avoient pas même débalé tous les meubles dont ils étoient abondamment fournis, qu'il leur arriva un malheur qui les reduisit en une nuit à n'avoir rien que ce qu'on voulut bien leur prêter. La nuit du cinq au sixième de janvier de l'année 1713, tout leur monde reposant paisiblement chez eux, quoy que ce fut la veille des Roys, ou ordinairement on se réjouit chez les seculiers, un valet de chambre s'aperçut que le feu étoit à leur maison. la flâme étoit déjà si allumée que tout ce qu'il pût faire fut de courir éveiller Monsieur l'intendant, qui n'eût que le temps de mettre sa robe de

chambre. Madame l'intendante, qui étoit enceinte et qu'on ne vouloit pas effrayer, fut obligée de se sauver dans le même équipage et nuds pieds. La fumée étoit si épaisse dans sa chambre, que dans le peu de temps qu'elle y resta, pour ne pas étouffer, elle cassa les vitres avec ses mains, ou le verre fit quatorze coupures. La chandelle n'y paroissoit que comme une étincelle, et comme la sale étoit toute embrasée, on les conduisit fort prompt [...] voient Madame l'intendante, étoient enfermées dans une chambre touché de voir que son maître n'aurait pas seulement un habit le lendemain, crût qu'il auroit encore le temps d'en prendre un, et étant rentré pour cela, il fut aussy-tôt environné du feu et consumé. Deux jeunes filles, fort sages et bien faites, qui servoient Madame l'intendante, étoient enfermées dans une chambre haute dont les fenêtres étoient grillées ; elles furent éveillées par le feu, et ne pouvant sortir qu'au travers des flâmes, elles appelloient pitoyalement à leur secours, sans en recevoir de personne, de sorte qu'elles y périrent aussy. Le secrétaire, voyant le danger, se pressa de sauver quelques effets qui luy appartenoient ; il les porta dans le jardin par une porte de derrière, et ayant fait plusieurs voyages sans être chaussé, il se gela les jambes, parce que le froid étoit excessif. On l'apporta a l'Hôtel-Dieu des la même nuit ; il y fut dix huit jours malade, souffrant de cuisantes douleurs avec une grande patience, puis la cangrène étant survenue, il mourut fort chrétiennement. Il nous assura que depuis un tres longtems il récitait tous les jours l'office de l'Immaculée Conception : ce que nous n'eûmes pas de peine à croire, car il le sçavoit si bien par cœur qu'il le disoit même pendant qu'on le pensoit. La tres sainte Vierge, pour recompenser sa fidélité, voulut sans doute par cet accident luy donner le tems de se préparer à la mort, n'étant pas si bien disposé que les trois personnes qui moururent dans le feu. Elles avoient, dit-on, été à confesse ce jour la et devoient le lendemain faire leurs dévotions ; le valet de chambre, nommé Brisset, avoit demeuré à L'attrape, et il avoit conservé beaucoup de pieté ; les deux demoiselles étoient fort aimées de Monsieur et de Madame Begon, et ils parurent infiniment plus touchez de la mort de ces trois personnes qui leur étoient affectionnez que de la perte considerable qu'ils firent. Ils l'estimerent quarante mille écus. Leur desinterressement édifia tout le monde, et quoy que Madame l'intendante, qui étoit jeune et nouvellement mariée, eût perdu quantité de bijoux précieux et de magnifiques habits, elle supporta cette disgrâce avec un courage héroïque, faisant à Dieu le sacrifice de ses biens d'une maniere tout à fait chrétienne. Monsieur l'intendant alla loger à l'évêché qui n'étoit point occupé.

Chacun s'empressa d'adoucir la peine ou il devoit être, et il trouva du linge, des hardes et des meubles à emprunter, assez pour se mettre en état d'attendre les vaisseaux. Il écrivit en France par l'Angleterre, afin qu'on luy envoyât des la même année dequoy réparer sa perte, et il fut parfaitement obéi. Il ne diminua rien de

sa dependance ordinaire : sa table fut toujours également bien servie, comme si rien ne luy fut arrivé.

On ne sauva rien, ou presque rien, de cet embrasement, et non seulement Mr l'intendant y perdit pour son compte particulier, mais les papiers du tresorier y furent brûlez, les registres du Conseil et beaucoup d'effets appartenant au Roy. Ceux qui logeoient dans cette maison ne sauverent que leur personne et on eût assez de peine à garentir le voisinage du danger ou il étoit d'être compris dans l'incendie. On fit garder ce grand brazier pendant cinq jours par des factionnaires qui veilloient pour que le vent ne portât pas le feu ailleurs et aussy pour empêcher qu'on ne cherchât dans ces cendres brûlantes ce qui pourroit s'y trouver. Des qu'elles furent suffisamment éteintes, Monsieur l'intendant y envoya des gens fidelles, qui fouïllerent jusques dans les fondements pour tirer ce que le feu auroit épargné. Ils trouverent des monceaux de cendres de toutes couleurs, et ramasserent seulement quantité de masses d'argent brûlé qui venoit des habits de Madame l'intendante. Ce fut tout ce qui luy revint de là ; le reste étoit si peu de chose qu'il ne merite pas d'être cité.

Depuis ce tems la, Monsieur Begon à fait bâtir au dépend du Roy un superbe Palais, qui est incomparablement plus beau que n'étoit l'autre, et qui est placé quasi dans le même endroit. Ainsy ce malheur à servi à loger beaucoup mieux les Intendants qui viendront, que n'on été ceux qui ont précédé celui cy.

Réf. : DOM ALBERT JAMET, éd., *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716. Composées par les Révérendes Mères Jeanne-François Juchereau de Saint-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène. Anciennes Religieuses de ce Monastère, Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, 1939, 444 p. [Réimpression en facsimilé : 1984].

C) Récit de Philippe Rigaud de Vaudreuil

Je suis très mortifié, Monseigneur, d'estre obligé par cette occasion, de vous faire sçavoir l'incendie du palais qui arriva la nuit du 5 au 6 janvier, entre minuit et une heure. Monsieur et Madame l'intendante m'avoient fait l'honneur ce jour là de diner chez moi et n'eurent personne a souper madame l'intendante s'estant trouvée Incommodé par précaution mesme Monsieur l'intendant avoit fait faire avant se coucher une visite générale par toutes les cheminées du palais sur ce qu'on luy avoit dit qu'on avoit veu beaucoup de fumée de la cheminée de Madame l'intendante, ce qui ne s'estant trouvé rien, on vint deux heures apres les éveiller en criant au feu. Il faisoit cette nuit-là un vent terrible et un si grand froid qu'on n'en a guère veu un pareil en Canada. On ne put jamais avoir le tems d'avertir a la haute et basse ville que tout estoit embrasé quelque diligence qu'on pût faire.

Le Roy perd par cet Incendie Monseigneur, une maison qui ne valoit pas grande chose et qui estoit un vray brulot n'estant remplie que de vieux lambris et de cloisons partout. Il y a mesme longtems que nous prevoyons ce malheur, le feu y ayant pensé prendre plusieurs fois, pour Monsieur l'intendant il perd tout ce qu'on peut perdre ses meubles qui estoient tres considerables et ses provisions pour plus de deux ans dont assurément ils se faisoient honneur et qui luy coustent le double a racheter presentement. Ce n'est pas cependant ce qui le touche le plus et dans sa perte il ne songe qu'à la maison du Roy et a quatre de ses domestiques qui ont pery dans ce feu. Pour moy je le trouve bien heureux et Madame Begon de s'estre sauvez comme ils ont fait avec leurs seules robes de chambre car un moment plus tard ils auroient pery aussy bien que tous leurs gens. Je laisse a Monsieur Begon Monseigneur, a vous rendre compte de toutes choses ; tout ce que je puis vous assurer c'est qu'on ne peut estre plus sensible que je le suis a la perte qu'il fait qui certainement est tres grande, il m'a fait voir ses lettres et les demandes qu'il vous fait de 20 milliers de poudre a prendre icy en quatre ans dans les magasins du Roy. Je puis bien vous dire Monseigneur que cela ne portera aucun préjudice au public, et que c'est bien la moindre grace que sa Majesté puisse acorder a Monsieur Begon en ayant acordé a bien d'autres en ce pays pour de moindres sujets.

Réf. : *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 35 (1929), p. 603-605 ; AC, série C11A, vol. 34, f. 34v-35r, Vaudreuil au ministre, 11 février 1713.

D) Récit de François Clairambault d'Aigremont

Le feu prit au Palais la nuit de la veille des Roys a environ minuit avec tant de violence qu'au premier avertissement qu'en eurent Mr. et Madame Begon ils n'eurent que le tems de se sauver en robes de chambres et en mules sans bas dans la maison du nommé La Joüe a un pas de la. Il faisoit un si horrible froit qu'ils auroient esté infailliblement geles avant que d'y arriver si par bonheur ils n'avoient eu le vent arriere, Trois de leurs Domestiques ont esté estouffez et consommez dans les flames, Le S^r Seurrat Secretaire de M^r Begon ayant voulu passer par le Jardin par une porte de degagement qui y donne eut la moitié du corps gelé avant qu'il fut arrivé a la premiere maison, dont il est mort, M^r et Madame Begon ont bien moins Ressenty la perte de tous leurs meubles et de leurs provisions qui est très Considerable, que celle de leurs Domestiques, Enfin, Monseigneur, ils ont soutenu l'un et l'autre cette disgrace en personnes tres soumises a la volonté de Dieu, On ne peut Sçavoir certainement comment le feu a pris a ce Bastiment ny en attribuer la faute a personne. On Conjecture seulement qu'il aura pris par le

Cabinet de M^r Begon parce qu'on s'est aperçu de ce feu par la fumée qui en sortoit, Si cela est, il faut ou qu'il se soit communiqué par quelques ouvertures de la cheminée dans le plancher d'en haut, ou il se sera conservé quelque tems sans qu'on s'en soit aperçu, ou qu'il soit entré quelques estincelles entre la superficie extérieure de la cheminée de ce cabinet et les ornemens de menuiserie qui estoient dessus ou il pouvoit y avoir de la suie que le feu y ait couvé quelque tems et qu'ensuite il ait pris tout d'un Coup a cette menuiserie qui estoit extrememens Seiche et qu'il y ait gagné dans un instant aux appartemens d'en haut dont les chambres n'estoient séparées que par des cloisons de planches de pins qui est un bois tres combustible estans remply de raisine. Le Roy a perdu peu de choses dans cette Incendie, Les effets les plus considérables de Sama.^{te} estans dans un bastimens nommé la Potasse qui n'a pas esté endommagé par le feu.

M^r Begon a pris la resolution de faire restablir le palais dans le mesme endroit parce qu'il en Coustera moitié moins que si on le batissoit a la haute ville par les raisons cy apres, Sçavoir, que le terrain est au Roy, que le sable et l'eau sont sur le lieu, qu'on peut tirer des murailles et cheminées qui sont restées de l'incendie plusieurs matériaux et qu'on y peut faire venir tres facilement le surplus de ceux qui y sont necessaires, De plus n'y ayant pas d'autre endroit ou placer les magasins, il ne parroist pas qu'il convienne au service de Sama.^{te} que l'Intendance en soit esloignée. Je finis avec une profonde reconnaissance et un tres profond respect.

Monseigneur

Votre tres humble, tres obeissant très obligé serviteur

Aigremont

A Quebec le 17 Fevrier 1713

Réf : *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 35 (1929), p. 605-607 ; AC, série C11A, vol. 34, f. 104r-105v, d'Aigremont au ministre, 17 février 1713.